



PÉTITION

GOODYEAR et AIRFRANCE

MÊME COMBAT !

Pour la première fois depuis un demi-siècle, des peines de prison ferme ont été requises contre des syndicalistes de GOODYEAR Amiens pour avoir participé avec les salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

C'est le Procureur de la République, qui a décidé de poursuivre l'action judiciaire. Ce qui donne à cette condamnation un caractère politique.

Dans un contexte d'état d'urgence, où cette loi d'exception est parfois détournée pour tenter de faire taire le mouvement social, où l'on constate que des militants écologistes sont assignés à résidence, cette attaque contre des militants syndicaux, est un nouveau très mauvais signe.

Elle s'inscrit dans un mouvement de criminalisation de l'action syndicale, qui ne cesse de s'accroître, avec notamment les gardes à vue de salariés d'AIRFRANCE.

Des gardes à vue qui faisaient suite aux accusations publiques du 1^{er} ministre contre des salariés, condamnés avant le moindre procès, après les événements dits « de la chemise ». Des propos martiaux du chef du gouvernement, qui ont totalement débridé la direction d'AIRFRANCE dans sa stratégie répressive.

Les militants qui se font les portes voix de la défense des libertés syndicales et démocratiques, des combats pour l'égalité et la justice sociale, n'ont pas à être traités comme des délinquants.

C'est pourquoi nous en appelons aux citoyens, aux salariés, aux militants, et aux syndicats d'entreprises, pour faire la démonstration de notre force.

Ensemble faisons reculer Hollande, Valls et Macron et le grand patronat en imposant l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR et en exigeant la réintégration des 5 d'AIRFRANCE.

NOMS PRÉNOMS	ADRESSES MAIL	SIGNATURES